



ARRÊTÉ DU MAIRE

N°205-2024 du 25 juillet 2024

(Publié sur le site internet le 26 juillet 2024)

OBJET : AUTORISATION DE VOIRIE / RÈGLEMENT DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de Chatuzange le Goubet,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2213 – 1 notamment),

VU l'arrêté interministériel du 15 juillet 1974 approuvant l'instruction relative à la signalisation routière, livre 1, 8ème partie,

VU la demande en date du 24 juillet 2024 de l'entreprise SA Bonnardel, domiciliée Impasse du muguet 26300 ALIXAN, pour des travaux sur le réseau d'éclairage (traversée de route) rue du 8 mai 1945, 26300 CHATUZANGE LE GOUBET (en limite avenue Marius Moutet à Bourg de Péage).

CONSIDÉRANT qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers et riverains de la voie publique, ainsi que celle des agents de l'entreprise concernée, chargés de l'exécution des travaux et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces travaux,

ARRETE

Article 1 : Les travaux susvisés seront exécutés à partir du 29 juillet 2024 pour une durée de 5 jours.

Article 2 : La circulation sera réglementée ainsi :

- La circulation sera alternée avec basculement de circulation sur chaussée opposée, avec mise en place de panneaux.

Article 3 : L'entreprise chargée de l'exécution des travaux prendra toutes les mesures de protection utiles.

Elle veillera au respect des droits des riverains.

Les panneaux prévus par les instructions susvisées seront implantés au droit du chantier par les soins de l'entreprise.

La pré-signalisation sera adaptée. L'entreprise aura également à sa charge l'implantation.

Article 4 : La Directrice Générale des Services, la Gendarmerie, la Police Municipale, sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Christian GAUTHIER

Maire



Ampliation de cet arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Brigade de la gendarmerie de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Commandant du C.I.S.G. de Romans.
- A Monsieur le Chef de Centre des pompiers de Chatuzange le Goubet.
- A Monsieur le Directeur du Centre Technique Municipal.